

Strasbourg 6 juillet 8

L'Inspecteur de Police Judiciaire
HUSSON Marceau

à Monsieur le Commissaire Divisionnaire
Chef du Service Régional de Police Judiciaire
STRASBOURG

O B J E T : A/s de DIETRICH;

REFERENCE : Commission Rogatoire en date du 10/6/1948
du Capitaine BERNIER, Juge d'Instruction au
Tribunal Militaire de Metz.

Pièces Jointes: La dite C.R. en retour et 9 P.V. d'audition

J'ai l'honneur de vous rendre compte des résultats de l'enquête que j'ai effectuée, conformément à vos instructions, concernant le nommé DIETRICH.

F A I T S

Le 3 juillet 1944, le nommé DIETRICH, capitaine d'un détachement de Schupo, a pris en charge à la gare de Novéant (Moselle), un train de déportés venant de Compiègne à destination de Dachau.

DIETRICH s'est conduit d'une façon inhumaine avec les déportés, en leur refusant toute nourriture et boisson et en les frappant brutalement.

E N Q U E T E

Dans la commission rogatoire citée en référence, M. le Juge d'Instruction demandait d'entendre toutes personnes pouvant apporter un témoignage sur ce qui s'est passé à Novéant, d'indiquer notamment si les déportés avaient reçu à boire et quelle fut l'attitude de DIETRICH à leur égard. En outre, de s'efforcer d'identifier d'autres policiers convoyeurs du train.

De l'enquête, il résulte ce qui suit.

.../...

Compte-rendu de l'enquête menée par l'inspecteur de police judiciaire Marceau HUSSON adressé au Commissaire divisionnaire, Strasbourg, 6 juillet 1948, Archives d'Alsace, Strasbourg, 150 AL 68

Strasbourg 6 juillet [194]8

L'inspecteur de police judiciaire HUSSON Marceau,
A Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef du Service Régional de Police Judiciaire

Strasbourg

Objet : A/s de DIETRICH

Référence : Commission rogatoire en date du 10 / 6 / 1948 du capitaine BERNIER, Juge d'instruction au Tribunal Militaire de Metz

Pièces jointes : La dite C.R. en retour en 9 P.V. d'audition

J'ai l'honneur de vous rendre compte des résultats de l'enquête que j'ai effectuée, conformément à vos instructions, concernant le nommé DIETRICH.

FAITS

Le 3 juillet 1944, le nommé DIETRICH, capitaine d'un détachement de Schupos, a pris en charge à la gare de Novéant (Moselle), un train de déportés venant de Compiègne à destination de Dachau.

DIETRICH s'est conduit d'une façon inhumaine avec les déportés en leur refusant toute nourriture et boisson et en les frappant brutalement.

ENQUETE

Dans la commission rogatoire citée en référence, M. le Juge d'Instruction demandait d'entendre toutes personnes pouvant apporter un témoignage sur ce qui s'est passé à Novéant, d'indiquer notamment si les déportés avaient reçu à boire et quelle fut l'attitude de DIETRICH à leur égard. En outre, de s'efforcer d'identifier d'autres policiers convoyeurs du train.

De l'enquête, il résulte ce qui suit.

Seuls, les cheminots en service à l'époque, en gare de Novéant, ont été témoins des faits, à l'exclusion des autres habitants de Novéant. Mais en raison du grand nombre de convois de déportés passés en gare, des confusions se sont produites dans l'esprit de certains témoins.

Le chef de train du convoi en question aurait apporté un témoignage de valeur s'il avait pu être retrouvé. Mais les archives de la gare de Novéant ont été détruites par les Allemands lors de leur retraite et il n'a pas été possible d'en connaître le nom.

Tous les chefs de train en fonction à Novéant à l'époque ont été entendus en vain et il y a lieu de présumer que ce fut un Allemand qui remplit cette fonction jusqu'à Dachau.

Le convoi est arrivé le 3 juillet 1944 vers 22 heures à Novéant et fut garé peu de temps après sur une voie de garage d'où il n'est reparti que le lendemain matin vers 7 heures pour Sarrebourg.

Il faisait très chaud et une grande partie des déportés étaient déjà morts en raison de l'entassement excessif dans les wagons (100 par wagon au moins) et de l'absence totale de ravitaillement, notamment en eau potable.

Les cadavres en décomposition empoisonnaient l'atmosphère aux alentours, ce qui détermina les Allemands à utiliser un désinfectant énergique.

DIETRICH, capitaine du détachement de Schupos, qui devait mener le convoi à destination et l'avait pris en charge à Novéant, se promenait le long des wagons, un nerf de bœuf à la main.

Les wagons furent ouverts l'un après l'autre et les survivants durent extraire leurs compagnons décédés en cours de route et les charrier à l'aide de couvertures dans d'autres wagons séparés. La même opération avait été faite à Revigny au cours de l'après-midi et s'était effectuée sous les coups de gardiens SS.

A Novéant, DIETRICH frappait à coups de nerf de bœuf, les déportés qui n'allaient pas assez vite à son idée pour transporter les cadavres.

.../...

La plupart des victimes, environ huit cents, sont mortes entre Compiègne et Revigny.

D'après les ordres de DIETRICH, ni nourriture, ni boisson ne devaient être donnée aux déportés, sous peine de mort pour les contrevenants.

DIETRICH et ses schupos voyageaient confortablement installés dans un wagon de seconde classe placé au milieu de convoi. La nuit, des projecteurs, disposés sur ce wagon, permettaient de surveiller le convoi entier ainsi que la voie.

A la moindre alerte, de jour ou de nuit, des rafales de mitraillette étaient tirées vers l'endroit suspect. Les ouvriers travaillant sur la voie avaient intérêt à quitter leur travail avant le passage de tels trains afin de ne pas être pris pour des évadés et tués sur place.

Le nommé HEINE, chef du SD de Novéant, originaire de Wirtzburg, a participé aux mauvais traitements infligés aux déportés à plusieurs reprises mais il n'est pas certain qu'il était présent lors du passage du convoi du 3 juillet 1944.

Un nommé DIETZ, lieutenant de la Schupo, d'origine sarroise, a convoqué d'autres trains de déportés et s'est comporté de la même façon que DIETRICH en des circonstances analogues.

CONCLUSIONS

Des précisions concernant le passage du convoi en gare de Novéant ainsi que des témoignages supplémentaires de la brutalité de DIETRICH, pourraient être donnés par les anciens employés allemands de la gare de Novéant, notamment par les nommés :

TRIEPMACHER Oscar, ex-chef de gare à Novéant, révoqué de la *Reichbahn*. Il fut récemment employé comme vendeur de confection dans un magasin de Sarrebrück.

HOLLINGER, ancien chef de service de triage où fut garé le convoi. Il se trouverait en Sarre actuellement.

PONTES Dominique, ex-employé de la gare. Né le 16/11/1893 à Basse-Ham (Moselle), marié le 07/04/1917 à Coblenz avec WUTTGE Katherine, née le 18/08/1893 à Coblenz. Il habitait Metz Sablon, rue Kellermann n°19. Il serait revenu le 15/05/1945 à Metz où il aurait habité rue Amable Tastu, venant de Erbach. Le 15/03/1945, il a quitté Metz à nouveau pour une destination inconnue.

L'inspecteur de police judiciaire.

Compte-rendu de l'enquête menée par l'inspecteur de police judiciaire Marceau HUSSON adressé au Commissaire divisionnaire, Strasbourg, 6 juillet 1948, Archives d'Alsace, Strasbourg, 150 AL 68